

Mémoire présenté à la
Commission des Institutions parlementaires du Québec

Sur le projet de loi N° 128

Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Par Bernard Biron, père d'une victime d'attaque de pitbull

Mars 2018

Je crois qu'il est absolument nécessaire pour assurer la sécurité du public d'interdire les chiens potentiellement dangereux comme le propose le projet de loi. Je crois également que certaines races de chiens possèdent des caractéristiques qui les rendent particulièrement dangereux, dont les pitbulls en font très certainement partie, comme indiqué dans le projet de loi.

Cette opinion est basée sur une lecture approfondie de la littérature scientifique et également sur les observations et conclusions que l'on peut tirer de l'attaque survenue contre ma fille Vanessa Biron en septembre 2015.

N'étant pas moi-même un expert ou un scientifique animalier, mon but est d'apporter au débat le point de vue et les informations que mon expérience de père d'une victime m'a permis d'obtenir depuis les 2 dernières années.

Pourquoi les pitbulls sont particulièrement dangereux :

- Cette race a été créée par croisement génétiques dans le but précis de développer une race spécialisée dans l'attaque et la mise à mort de gros animaux. En conséquence leur instinct de prédateur est particulièrement développé. Ces chiens sont beaucoup plus susceptibles que d'autres d'initier des attaques de prédatons. Ces attaques ne sont pas causées par un comportement agressif ni par un mauvais dressage, elles sont le comportement normal d'un chien qui est génétiquement programmé pour agir ainsi, et elles peuvent être déclenchées à tout moment par le simple mouvement d'un individu, sans aucune forme de provocation. C'est exactement ce qui s'est passé dans le cas de l'attaque contre ma fille Vanessa, c'était une attaque de prédation.
- Les pitbulls sont dotés d'une musculature particulièrement puissante, ce qui les rend capables de renverser, de blesser gravement et même de tuer un adulte en bonne santé. Ils utilisent leur puissante mâchoire pour enfoncer leurs crocs profondément dans la chair de leur proie, causant des blessures graves et permanentes, sinon la mort. Leur incroyable force les rend d'autant plus susceptibles d'échapper au contrôle de leur propriétaire, même tenus fermement en laisse.
- En cas d'attaque de prédation, les pitbulls ne s'arrêtent pas tant que l'objectif n'est pas atteint, soit la mort de leur proie. Dans le cas de ma fille, ceci explique pourquoi le pitbull s'est acharné à mordre ma fille au cou, au visage et à sa tête. Cette caractéristique, que l'on ne retrouve chez aucun autre chien, est celle qui les rend le plus dangereux à mon avis. Cette particularité est si spectaculaire qu'elle est à l'origine d'un mythe voulant que le pitbull ne ressente pas la douleur. En réalité ils ressentent la douleur, mais ils vont continuer leur attaque malgré la douleur, malgré les coups, les balles de fusils, il n'y a absolument rien qui va faire cesser l'attaque d'un pitbull. [6]

C'est la combinaison de ces 3 facteurs qui rend les particulièrement dangereux : ils sont plus de déclencher des attaques de prédation, et lorsqu'ils le font ils vont causer des blessures plus graves que d'autres races de chien, et l'attaque sera pratiquement impossible à arrêter.

Observations en lien avec l'attaque contre Vanessa Biron

Un pitbull peut attaquer n'importe quand, même s'il est bien dressé

Depuis l'attaque dont ma fille Vanessa a été Victime en septembre 2015, nous avons rencontré un grand nombre de professionnels de la santé, qui nous ont mentionnés que la très grande majorité des attaques de chiens qu'ils doivent traiter proviennent de pitbulls. Ceci n'est pas surprenant en soi puisqu'à Montréal comme dans toutes les villes qui recensent les statistiques, 40% des morsures environ proviennent de pitbulls [1]. Ce qui est surprenant par contre c'est que ces professionnels de la santé nous ont confié que très souvent l'attaque provient du pitbull de la famille, et que la famille est surprise parce que le chien, bien dressé et élevé avec soins, n'avait jamais montré de signe d'agressivité au préalable. Ces cas ne sont jamais médiatisés et il n'y a pas non plus de dénonciations ou de poursuites judiciaires, ce qui fait que les études scientifiques et statistiques n'ont pas de visibilité sur ces très nombreux cas de morsures graves. On ne peut pas attendre qu'un chien ait attaqué une première fois pour le considérer dangereux, car cette première attaque, souvent très grave ou mortelle, est déjà de trop, il faut considérer tout pitbull comme potentiellement dangereux à cause de son bagage génétique.

Éducation des propriétaires de chiens et éducation du public, des mesures nettement insuffisantes

Parmi les solutions qui sont proposées par les pro-pitbulls, on retrouve souvent l'idée d'éduquer ou former les propriétaires de chiens, et aussi le public en général pour savoir comment se comporter devant un chien. Ce sont de bonnes suggestions et on ne peut évidemment pas s'y opposer, sauf que s'y on regarde l'attaque contre ma fille, aucune de ces suggestions, et plus largement aucune des mesures proposées par les groupes pro-pitbulls n'aurait pu l'empêcher. Dans le cas de ma fille, il n'y a pas eu de provocation du chien ni de comportement incorrect de la part de la victime, ce n'est pas une question de manque d'éducation de la part du public. Avant l'attaque, ma fille Vanessa n'avait pas peur des chiens, et nous avons eu deux chiens dans la famille, incluant un gros Golden Retriever, elle savait très bien comment se comporter devant un chien.

De plus, il a été démontré dans le procès de négligence criminelle contre Karim Jean-Gilles, le propriétaire du pitbull qui a attaqué ma fille, que c'est une personne qui ne respecte pas les lois ni les règlements municipaux, et qui ne se soucie aucunement de la sécurité des autres. Il est donc illusoire de penser que des programmes de prévention et d'éducation pourraient avoir le moindre effet sur ce genre de personnes.

Attaques de prédatons, difficiles à prévenir

Au cours du procès contre le propriétaire Karim Jean-Gilles, rien n'a démontré que le chien avait été dressé dans le but d'être agressif ou victime de mauvais traitement. Selon les experts à qui nous avons parlé, la seule explication du comportement du chien dans ce cas est une attaque de prédation, c'est-à-dire que le chien a obéi à un instinct primaire de prédateur. Ce comportement est instinctif, il n'est pas le résultat d'un mauvais maître ou d'un mauvais apprentissage. Ces attaques sont imprévisibles, elles peuvent survenir n'importe quand sans raisons apparentes, même chez un chien qui n'a jamais montré un seul signe d'agressivité.

Un autre exemple récent est une attaque de pitbull à l'entrée d'un immeuble d'appartements à Montréal. Cette attaque, filmée par une caméra de surveillance, avait été très médiatisée [3]. On y voit clairement le chien, pourtant correctement tenu en laisse, s'en prendre sans aucune raison à une locataire serviable qui tenait gentiment la porte pour laisser entrer une autre locataire. Encore une fois, il n'y a eu ni provocation ni manque d'éducation ou mauvais comportement ni de la victime ni du maître.

Il en résulte que la seule possibilité de prévenir ces attaques est d'interdire les chiens chez qui ce trait de comportement, naturellement présent à la naissance, est plus développé.

Trop de risques de pertes de contrôle par les propriétaires

Un des éléments très intéressants qui est ressorti lors du procès de Karim Jean-Gilles est le témoignage de l'un des policiers qui est venu saisir le chien après l'attaque. Ce témoignage nous fait prendre conscience de l'incroyable force de ces chiens et du risque énorme qu'ils représentent, même tenu en laisse. Dans son témoignage, le policier raconte que lorsqu'ils sont venus saisir le chien, malgré qu'il était en laisse à ce moment, le chien a tout de même foncé vers un policier, échappant au contrôle du maître et nécessitant l'utilisation du poivre de cayenne et plusieurs policiers pour le maîtriser de peine et de misère. L'un des policiers a indiqué avoir eu vraiment peur et avoir mis la main sur son arme et se préparer à tirer. On peut difficilement penser qu'un citoyen ordinaire non armé sera capable de maîtriser son pitbull si celui-ci décide d'attaquer, et ce malgré toute sa bonne volonté ou tous les cours qu'il aurait pu suivre.

Des conséquences beaucoup trop graves

Tous les chiens peuvent mordre, les pro-pitbulls vous le diront et le répèteront. Et ils ont bien sûr raisons. Mais ce qu'ils ne diront pas, c'est que lorsqu'un pitbull attaque, les conséquences ne sont pas les mêmes que pour les autres races de chiens et elles ne peuvent pas être comparées; ces conséquences sont malheureusement dévastatrices et peuvent provoquer des lésions corporelles permanentes. C'est une réalité à laquelle nous avons été durement exposés avec l'attaque sur ma fille Vanessa. C'est aussi ce que nous ont confirmé les chirurgiens à qui nous avons parlé (dont ceux travaillant à l'hôpital Sainte-Justine), qui voient fréquemment les dégâts causés par les pitbulls. Les blessures que Vanessa a subies ont nécessité une chirurgie de huit heures, elle a subi de multiples fractures, s'est fait arracher une partie du visage incluant des muscles, nerfs, canal auditif, glande salivaire et les os de la mâchoire. Elle en gardera des séquelles graves et permanentes. Le chien était tellement puissant que ses crocs ont littéralement perforé le crâne de Vanessa. Une attaque d'une autre race de chien, même un gros chien, n'aurait pas provoqué de tels dégâts. Sans la réaction de sa mère, Vanessa serait simplement morte sur place. Tous les chiens mordent, mais il est important de faire la distinction entre un berger allemand qui vous mord un mollet et un pitbull qui vous arrache la tête. Si on regarde uniquement des statistiques sur le nombre de morsures, cette distinction passe totalement inaperçue. Il est donc important d'insister sur ce fait et de bien comprendre que les morsures des pitbulls provoquent des lésions qui sont disproportionnées par rapport aux morsures des autres races de chien et qu'elles ne peuvent être comparées avec celles causées par des caniches ou des labradors.

Vrai sentiment d'insécurité

Les pitbulls font peur à la population, plus que n'importe quelle autre race de chiens. On entend souvent des gens mentionner qu'ils changent de trottoir lorsque qu'ils croisent un pitbull. Dans le cas du procès contre le propriétaire du pitbull qui a attaqué ma fille, plusieurs voisins sont venus témoigner qu'ils vivaient dans la terreur, n'osant même pas sortir de leur voiture lorsque les chiens étaient dans les parages. Personne ne devrait être obligé de vivre dans la peur parce qu'un voisin a décidé de posséder un pitbull, qui ont la réputation d'être dangereux. Les opposants à ce type de réglementation disent souvent que bannir les pitbulls pourrait créer un "faux sentiment de sécurité". En réalité, on crée plutôt un vrai sentiment d'insécurité en permettant que des animaux aussi dangereux puissent nous côtoyer.

Comparaison avec les armes à feu

Au Québec, pour posséder une arme à feu, il faut suivre des cours, n'avoir pas de dossier criminel, détenir un permis, enregistrer son arme, etc. Malgré toutes ces mesures, plusieurs types d'armes sont tout simplement interdites. Pourquoi? Parce qu'elles ont un danger plus important que d'autres de causer des blessures ou la mort, et que malgré toutes les précautions, sensibilisation et éducation, on a jugé qu'il serait simplement trop dangereux de laisser des gens s'en procurer. Le même raisonnement s'applique aussi aux chiens. Les pitbulls sont simplement trop puissants et trop dangereux, d'autant plus que contrairement à une arme, ils peuvent s'enfuir de la maison et décider tout seul d'attaquer le premier venu, sans raison aucune. Permettre à quelqu'un de s'en procurer c'est faire courir des risques élevés à tout son voisinage, alors que ce risque peut facilement être évité. Comme collectivité, nous avons le pouvoir d'adopter des mesures pour réduire ce risque, voir l'éliminer presque totalement.

Pour terminer, quelques autres arguments supportant l'interdiction des pitbulls :

- Ces chiens sont responsables de manière disproportionnée des attaques sur les humains causant des blessures graves ou la mort. Leurs attaques causent beaucoup plus de dégâts que les autres races de chiens. À Montréal, 3% des chiens sont des pitbulls, mais ils sont responsables de près de 40% des morsures. On peut donc mathématiquement conclure qu'ils sont au moins 10 fois plus dangereux que les autres races de chiens [1].
- Cette mesure, soit l'interdiction de posséder un pitbull au Québec, peut être appliquée de manière concrète et elle aura un effet positif immédiat et réel sur la sécurité du public. En retirant des animaux dangereux de nos villes, nous améliorons immédiatement la sécurité et de façon évidente.
- Selon PETA (People for Ethical Treatment of Animals), bannir une race en particulier ne pose pas de problème éthique et ne constitue pas une entrave aux droits des animaux [4].

En conclusion j'aimerais citer le Dr. Michel Pépin, qui dit qu'« Avec 350 races de chiens, il y en a bien d'autres plus adaptées à la vie en société et à la vie urbaine. » - *Dr Michel Pépin, porte-parole de l'Association des médecins vétérinaires du Québec*

Annexe 1 : Références

- [1]- Article du journal de Montréal citant les statistiques fournies par la ville:
<http://www.journaldemontreal.com/2016/09/25/les-pitbulls-ont-cause-pres-de-40--des-morsures-dit-montreal>
- [2] –Article du journal Le Quotidien discutant des attaques de prédatons chez le pitbull :
<https://www.lequotidien.com/actualites/justice-et-faits-divers/un-pitbull-sattaque-a-deux-chiens-674be88dd5938fc43204d178f6202674>
- [3] – Article du journal de Montréal relatant une attaque de pitbull non provoquée, filmée par caméra :
<http://www.journaldemontreal.com/2015/10/23/terrorises-par-chucky>
- [4] - Article sur la page web de PETA précisant leur position face aux lois ciblant les Pit Bulls: “Animal Rights Uncompromised: Bans on Breeding Pit Bulls”, <https://www.peta.org/about-peta/why-peta/pitbulls/>
- [5] - Article de La Presse contenant une citation du Dr. Michel Pépin:
<http://www.lapresse.ca/actualites/201605/23/01-4984162-plus-de-pitbulls-plus-de-poursuites.php>
- [6] – Site web de la American Pitbull Foundation (en anglais) :
<https://americanpitbullfoundation.com/pit-bull-myths-debunked/>